



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

Le 13 juin 2025,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de

M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mme : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE**

MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

A donné pouvoir : **M. Antonio DA COSTA à M. Benoît COQUILLARD**

Mme Laurence ROCHAS à M. Philippe CAPRON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h40.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 /04/25

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 14 avril 2025.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DELIBERATION 2025-12 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le dossier de modification des deux points du PLU sera mis à disposition du public pendant un mois, soit du 24/06/25 au 24/07/25. Toutes les modalités de consultation sont indiquées dans la délibération.

La délibération n°2025-12 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

3) DELIBERATION 2025-13 – TAXE D'AMENAGEMENT

Le taux actuel de la taxe d'aménagement est de 1%, sur base locative, selon travaux réalisés.

Monsieur le maire souhaite passer cette taxe à 2%.



La délibération n°2025-13 est soumise **au vote et adoptée à 7 voix, une abstention**

4) DELIBERATION 2025-14 - DIVISION FONCIERE

Cette délibération a pour but de rendre obligatoire une déclaration préalable à toute division foncière dans les zones délimitées définies par cette délibération.

La délibération n° 2025-14 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

5) INFORMATIONS DIVERSES

- a) Travaux salle des fêtes : la demande de subvention auprès de la région a été déposée.
- b) Bilan installation des chicanes et pose d'un radar de comptage : les informations concernant cet essai seront publiées sur Illiwap et le site de la mairie
- c) Antenne : le permis de construire a été accepté par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (Madame la Ministre Agnès Pannier-Runacher).
- d) Assainissement : une réunion publique est prévue le 25 juin. Les travaux devraient commencer en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Relevé des délibérations :

- 2025-12 : délibération modification du PLU
- 2025-13 : délibération taux taxe d'aménagement
- 2025-14 : délibération sur les divisions foncières

Monsieur le Maire Jérôme OLIVIER
Neuilly-En-Vexin,

